



**HAL**  
open science

## Les hommes d'affaires romains et l'expansion de l'Empire (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.)

Nicolas Tran

► **To cite this version:**

Nicolas Tran. Les hommes d'affaires romains et l'expansion de l'Empire (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.). Pallas. Revue d'études antiques, 2014, Le monde romain de 70 av. J.-C à 73 apr. J.-C, 96, pp.111-126. 10.4000/pallas.1198 . hal-01394656

**HAL Id: hal-01394656**

**<https://hal.science/hal-01394656v1>**

Submitted on 13 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**Pallas**

Revue d'études antiques

96 | 2014

Le monde romain de 70 av. J.-C à 73 apr. J.-C

---

## Les hommes d'affaires romains et l'expansion de l'Empire (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.)

*Roman businessmen and the expansion of the Empire (70 B.C. - 73 A.D.)*

Nicolas Tran

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pallas/1198>

DOI : 10.4000/pallas.1198

ISSN : 2272-7639

### Éditeur

Presses universitaires du Midi

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2014

Pagination : 111-126

ISBN : 978-2-8107-0326-5

ISSN : 0031-0387

Ce document vous est offert par SCD de l'Université de Poitiers



### Référence électronique

Nicolas Tran, « Les hommes d'affaires romains et l'expansion de l'Empire (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.) », *Pallas* [En ligne], 96 | 2014, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 13 décembre 2017. URL :

<http://journals.openedition.org/pallas/1198>

---



Pallas – Revue d'études antiques est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## Les hommes d'affaires romains et l'expansion de l'Empire (70 av. J.-C. – 73 apr. J.-C.)

Nicolas TRAN  
Université de Poitiers

À la fin de la République, un *negotiator* était un Romain ou un Italien qui s'adonnait au *negotium*, à une activité qui correspondait au contraire de l'*otium* : le calme retrait dans la sphère privée, qu'un loisir plus ou moins studieux pouvait occuper. Recouvrant de manière vague des réalités diverses, les *negotia* rassemblaient les « affaires » dont on devait se soucier, pour maintenir ou accroître son patrimoine notamment<sup>1</sup>. Les *negotiatores* étaient donc des hommes d'affaires, dont les activités économiques étaient très loin de se réduire au seul négoce, dans le sens de grand commerce. Le verbe *negotari*, dont *negotiator* dérive, semble correspondre à un néologisme du début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., lui-même inspiré du grec *pragmateuesthai*<sup>2</sup>. L'expression « *qui negotiantur* » (« qui font des affaires ») est attestée pour la première fois à Délos, sur des inscriptions de 88 ou 87 av. J.-C. Plus tard, Cicéron recourt au verbe *negotari* et au nom *negotiator* dans ses *Verrines*, sans doute pour la première fois dans la littérature latine, autant que les sources conservées permettent d'en juger. Ainsi, l'évolution de la langue latine, sinon les réalités économiques qu'elle décrit, tend à justifier une étude dont le point de départ se situe vers 70 av. J.-C. À cette époque et encore dans les premières décennies du Principat, le mot *negotiator* désignait, au moins en nette priorité, des citoyens romains installés outre-mer ou qui y séjournaient régulièrement. Son emploi a ensuite évolué, pour se limiter essentiellement à la sphère du commerce *stricto sensu* et s'affranchir de la relation forte qui le liait aux terres lointaines. Il semble donc légitime de ne pas pousser l'enquête au-delà de l'époque julio-claudienne.

Les *negotiatores* de la fin de la République et du début du Principat pratiquaient des affaires de natures très diverses, dont certaines relevaient du secteur primaire de l'économie. Vers 81 av. J.-C., les principaux protagonistes du discours *Pour Quinctius* de Cicéron étaient des entrepreneurs agricoles. Ils étaient mus par les espoirs d'enrichissement offerts par l'exploitation de l'*ager publicus* de Gaule et peuvent être décrits comme des *negotiatores*<sup>3</sup>. De même, Strabon définit les concessionnaires des mines d'or prises aux Salasses, au moment des campagnes alpines

---

1 Feuvrier-Prévotat, 1981.

2 Verboven, 2007, p. 94.

3 Christol, 2010, p. 60.

d'Auguste, comme des *demosioi* (l'équivalent des *publicani* en latin), mais ils ressortissent aussi à un type particulier de *negotiatores*<sup>4</sup>. Comme l'a souligné K. Verboven, le point commun de tous les *negotiatores* est à rechercher dans l'économie de marché, dans leur « engagement dans les affaires du marché »<sup>5</sup>. Caius Quinctius et Sextus Naevius ont formé une société, dont le centre névralgique se trouvait en Gaule transalpine, dans le but explicite de réaliser des profits, par le biais d'activités principalement agricoles. Ils n'avaient presque rien en commun avec les descendants des colons lotis sur le territoire de Narbonne, qui devaient pratiquer une agriculture de subsistance avant tout. Au contraire, ils avaient beaucoup en commun avec les commerçants au long cours et les financiers installés dans la Province. L'essentiel de notre étude portera sur ces deux groupes et sur leurs activités, non seulement dans le bassin méditerranéen, mais aussi au-delà, jusqu'à l'Océan.

L'expansion de l'Empire et l'horizon des *negotiatores* sont liés de manière à la fois étroite et complexe. La fréquentation ou l'installation d'hommes d'affaires venus d'Italie dans un territoire a assez souvent précédé sa conquête militaire, sans qu'aucun lien causal simple ne puisse être établi entre ces deux dimensions. Néanmoins, dans certains cas, l'existence de relations économiques intenses entre la péninsule italienne et l'outre-mer a en partie modelé ce que le pouvoir romain considérait comme les intérêts stratégiques de la cité. Puis la conquête, la pacification et la provincialisation ont pu accélérer le rythme des échanges économiques. Des actes de souveraineté et de maintien de l'ordre – comme la répression de la piraterie en Méditerranée orientale au début de la période – ont en partie répondu à la volonté de protéger les activités des *negotiatores*. Ces hommes apparaissaient comme des représentants emblématiques du peuple romain. En conséquence, le meurtre de certains d'entre eux a donné le signal de soulèvements contre Rome. Les événements les plus tragiques, car les plus massifs, se sont déroulés en 88 av. J.-C. et ont eu Mithridate comme principal instigateur. Toutefois, d'autres massacres ont été perpétrés après 70 av. J.-C., y compris à l'époque impériale. Ainsi, les troubles de 21 apr. J.-C. commencèrent, chez les Trévires, par l'assassinat de *negotiatores* romains<sup>6</sup>. On peut donc se demander en quoi ce groupe social éclaire le rapport au monde des Romains, entre 70 av. J.-C. et 73 apr. J.-C.

## 1. Des activités de nature et d'ampleur très diverses

### 1. 1. Des affaires financières

L'historien de la société romaine est souvent confronté à cette difficulté. Les informations disponibles éclairent surtout le « haut du panier », non seulement les élites plus que les catégories inférieures, mais aussi la strate supérieure de chaque milieu plus que les autres. Les *negotiatores* n'échappent pas à cet effet de sources. Grâce au corpus cicéronien, en particulier, les individus les mieux connus sont des financiers de haut vol, dont les plus importants appartenaient à l'élite ou s'en sont approchés de près. Ils étaient notamment les créanciers des cités soumises à Rome et à ses fortes exigences fiscales. Un riche dossier épigraphique provenant

4 Strabon, *Géographie*, IV, 6, 7.

5 Verboven, 2007, p. 105, 117.

6 Tacite, *Annales*, III, 42.

de *Gytheion*, en Laconie, montre comment ces prêteurs à intérêt (*faenatores*) profitaient des rapports de domination instaurés par Rome<sup>7</sup>. Entre 75 et 70 av. J.-C., la cité grecque dut payer de lourdes contributions extraordinaires. Elle se tourna alors vers deux Romains, Numerius et Marcus Cloatius. Les deux frères savaient la cité acculée, au point qu'ils lui imposèrent un taux usuraire de 48 %. Seul le risque d'une banqueroute, qui aurait rendu leur débitrice insolvable, les conduisit à abaisser les intérêts exigés à 24 %, soit le double du taux supérieur pratiqué d'ordinaire. Face à un tel « bienfait », les Gythéates exprimèrent leur gratitude, non par naïveté, mais pour se concilier des *negotiatores* qui étaient devenus des intermédiaires obligés entre leur cité et le pouvoir romain. Les sommes en jeu dans le cadre de tels prêts pouvaient atteindre des montants considérables. Recommandé par Cicéron à P. Silius, par une lettre de 51/50 av. J.-C., T. Pinnius avait prêté huit millions de sesterces à la cité de Nicée, par exemple<sup>8</sup>.

Bien souvent, les *negotiatores* ne possédaient pas les fonds nécessaires à de telles opérations. Ils engageaient alors des capitaux appartenant à d'autres, en tenant le rôle d'intermédiaires de crédit<sup>9</sup>. Les fonds passaient parfois par deux ou trois intermédiaires, avant d'être confiés à des communautés provinciales. Le cas de Marcus Scaptius et de Publius Matinius est célèbre. Ces deux personnages installés en Cilicie ou à Chypre avaient prêté une grosse somme à la cité de Salamine de Chypre, en agissant secrètement comme les intermédiaires de Marcus Iunius Brutus<sup>10</sup>. Craignant de perdre son argent, le sénateur ne se dévoila que pour obtenir les moyens de pression les plus efficaces sur les Salamiens. Prenant ses fonctions de gouverneur de Cilicie en 51 av. J.-C., Cicéron découvrit que son prédécesseur avait donné une préfecture aux deux financiers, ce qui leur permettait d'user de la force militaire pour tenter de faire payer leurs débiteurs. Le nouveau proconsul fit cesser ces méthodes brutales et les cavaliers aux ordres de Marcus Scaptius et de Publius Matinius quittèrent Chypre. En revanche, il attribua des soldats à des financiers qui opéraient hors de sa province et de l'Empire, dans le royaume de Cappadoce<sup>11</sup>. Même si les gouverneurs ne faisaient pas toujours les mêmes choix, le lien entre les affaires financières, d'une part, et la domination politique et militaire de Rome, d'autre part, apparaît de manière claire.

Les plus grands financiers allaient jusqu'à consentir des prêts à des rois. Tel fut le cas de deux personnages importants, pour saisir le profil des plus grands hommes d'affaires de la fin de la République. Le chevalier Caius Rabirius Postumus a consenti des prêts au roi d'Égypte, Ptolémée XII Aulète, et cette relation aboutit à un procès en 54 av. J.-C. L'argent que maniait Caius Rabirius Postumus provenait de ses amis, au rang desquels figuraient César, Pompée et d'autres sénateurs<sup>12</sup>. De son côté, Publius Sittius fut en affaire avec le roi de Maurétanie. Cet aventurier originaire de la cité campanienne de Nucérie détenait des créances considérables

7 *IG*, V, 1, 1146. Le Roy, 1978.

8 Cicéron, *Ad familiares*, 13, 61. Deniaux, 1993, p. 540-541.

9 Andreau, 2001, p. 115-117 ; Verboven, 2008.

10 Cicéron, *Ad Atticum*, 5, 21, 10 ; 6, 1, 4 ; 6, 1, 6. Andreau, 1983, p. 14 ; Deniaux, 1993, p. 271, 274, 300. Le secret tient au caractère usuraire du prêt consenti (48 %), contraire aux convenances, et d'autant moins avouable que Brutus était le patron des Salamiens depuis 58 av. J.-C.

11 Cicéron, *Ad Atticum*, 6, 3, 5. Deniaux, 1993, p. 271-272.

12 Verboven, 2002, p. 128.

dans les provinces et au-delà. En revanche, il était très endetté en Italie, ce qui révèle encore une pratique de l'intermédiation de crédit.

Puisque le prêt aux cités soumises à l'impôt était l'une des activités très lucratives à laquelle s'adonnaient les hommes d'affaires, il convient de s'intéresser au rapport qu'ils entretenaient avec les publicains. La question est d'une certaine complexité, dans le sens où deux plans doivent être individualisés. D'une part, une série de textes issus du corpus cicéronien distinguent clairement *negotiatores* et *publicani*. Elle tend à indiquer un clivage entre les affaires et les fermes publiques. Si l'on suit K. Verboven, la qualité de publicain ne semble donc pas avoir induit en elle-même celle de *negotiator*, ce qui revient à dire que, sur le plan lexical au moins, les *publicani* ne constituaient pas une catégorie spécifique de *negotiatores*. Mais dans les faits, d'autre part, les deux catégories étaient proches, pour plusieurs raisons. Un publicain pouvait s'adonner ou s'être adonné à des *negotia priuata*, de même qu'un *negotiator* pouvait prendre à ferme un revenu public. Bref, un même individu pouvait être *negotiator* et publicain, en même temps ou successivement. Fils de publicain, Caius Rabirius Postumus le fut aussi à ses heures<sup>13</sup>. Plus tard, le père de l'empereur Vespasien, Titus Flavius Sabinus, fut d'abord publicain (ou un employé de haut niveau d'une société de publicains) dans la province d'Asie. Plusieurs cités lui rendirent hommage à ce titre. Il pratiqua ensuite le prêt à intérêt, dans une tout autre région de l'empire : chez les Helvétès<sup>14</sup>. En outre, *negotiatores* et publicains appartenaient souvent aux mêmes communautés de citoyens établis outre-mer. En 48/47 av. J.-C., César dut mener une guerre-éclair contre Pharnace II du Pont qui, dans le chaos de la guerre civile, avait tenté de refonder le royaume de son père. Cette tentative avait causé de lourds dommages aux *ciues Romani qui in Ponto negotiati essent* : il y avait eu des morts et des mutilations atroces<sup>15</sup>. Lors de négociations conduites par César, Pharnace II fut sommé de relâcher les esclaves des publicains. De fait, le *Bellum Alexandrinum* relate cet épisode de telle manière qu'il semble probable que les publicains soient compris parmi les *ciues Romani qui in Ponto negotiati essent*. Des commerçants au long cours faisaient aussi partie de telles communautés.

## 1. 2. Les *negotiatores* et le commerce au long cours

Pour le début de la période envisagée, les financiers sont mieux représentés dans nos sources que les commerçants. Cela ne reflète pas leur nombre parmi les *negotiatores*, mais indique bien davantage qu'ils n'étaient pas assez importants socialement, et introduits dans les réseaux de l'élite, pour que Cicéron prenne le soin de les recommander, voire de les défendre en justice. Il en résulte que les *negotiatores* qui achetaient des marchandises pour les revendre sont mal connus. Dans son plaidoyer *Pour Fonteius*, prononcé en 69 av. J.-C., Cicéron ne les évoque pas directement, mais leur présence en Gaule peut tout de même être déduite de ses propos. Selon l'avocat de l'ancien gouverneur, qui se laisse aller à quelque exagération, la province de Gaule était remplie de *negotiatores*<sup>16</sup>. Certains se livraient à des opérations financières et étaient en partie responsables des dettes dont les Gaulois étaient criblés. Toutefois, le *crimen uinarium*, les abus dont Fonteius se serait rendu coupable en instaurant des péages le long de l'axe d'acheminement

13 Cicéron, *Pour Rabirius Postumus*, 4.

14 Suétone, *Divin Vespasien*, 1.

15 César, *Guerre d'Alexandrie*, 70.

16 Cicéron, *Pour Fonteius*, 11.

du vin italien vers l'intérieur, implique que certains *negotiatores* étaient des négociants en vin<sup>17</sup>. Ils demeurent des inconnus.

De manière générale, la prosopographie cicéronienne des hommes d'affaires impliqués dans le commerce est réduite. Quelques mois avant de défendre Fonteius, Cicéron consacra un livre de ses *Verrines* aux supplices injustement infligés par l'ancien gouverneur de Sicile. Il prévoyait de produire le témoignage de Publius Granius<sup>18</sup>. Ce citoyen romain de Pouzzoles réclamait réparation après le vol de son navire et l'exécution arbitraire des affranchis qui se trouvaient à bord. D'autres riches *mercatores* déploraient la perte d'associés, d'affranchis ou de co-affranchis, victimes de semblables exactions. Ces hommes d'affaires étaient impliqués dans les trafics reliant la Sicile à la Péninsule, comme, plus tard, Caius Avianius Flaccus. Cicéron rédigea une lettre de recommandation en sa faveur vers 53 av. J.-C. Il s'agissait d'obtenir de T. Titius, légat de Pompée dans l'exercice de la *cura annonae*, le maintien de facilités liées au transport du blé, accordées trois ans auparavant<sup>19</sup>. Originaire de Pouzzoles, C. Avianius Flaccus était probablement en contrat avec les autorités romaines.

L'épigraphie n'est pas non plus d'un grand secours, pour déterminer la place des marchands parmi les *negotiatores*. L'hommage rendu sur le forum de Pouzzoles à Lucius Calpurnius Capitolinus et à son frère, deux notables locaux d'époque augustéenne, n'en est que plus précieux<sup>20</sup>. Les *mercatores qui Alexandria, Asia, Syria, negotiantur* en furent les commanditaires. La *mercatura* faisait bien partie des activités pratiquées par les individus *qui negotiantur*. Au reste, certains d'entre eux étaient impliqués dans de multiples affaires, à la fois financières et commerciales. Caius Rabirius Postumus prêtait aux cités et au roi lagide, mais cela ne l'empêchait pas de posséder des navires marchands et de s'en servir pour importer du papyrus en Italie. De son côté, Publius Sittius semble avoir eu des intérêts dans le commerce de blé<sup>21</sup>. Une lettre de Cicéron écrite vers 56 av. J.-C. évoque un procès qui doit dater de l'année précédente. Un brusque renchérissement du prix du blé avait provoqué des troubles populaires contre les accapareurs. Publius Sittius était probablement l'un d'eux, puisqu'il fut condamné à l'exil lors de cette crise. Près d'un siècle plus tard, sous le principat de Claude, Annius Plocamus était fermier de la mer Rouge, mais en outre, il était vraisemblablement impliqué dans le commerce avec l'Inde, par le biais de ses affranchis. L'un d'eux découvrit Ceylan, alors qu'il faisait route vers le sous-continent<sup>22</sup>.

### 1. 3. L'éloignement comme point commun

À l'époque républicaine et au début du Principat, la qualité de *negotiator* était intimement liée à la fréquentation d'un outre-mer plus ou moins lointain. J. Andreau a même soutenu l'idée que la signification intrinsèque du mot incluait cette donnée, sans recueillir une adhésion unanime toutefois<sup>23</sup>. En tout cas, au-delà des questions purement lexicales et de la diversité de

17 Cicéron, *Pour Fonteius*, 19-20. France, 2001, p. 229-266.

18 Cicéron, *Verrines*, 2, 5, 154.

19 Cicéron, *Ad familiares*, 13, 75. Deniaux, 1993, p. 240-242 et p. 462-464, n° 19.

20 *CIL*, X, 1797. Tchernia, 2011, p. 65.

21 Cicéron, *Ad familiares*, 5, 17. Virlovet, 1985, p. 15, p. 46.

22 Plinius l'Ancien, *Histoire naturelle*, 6, 84. Tchernia, 2011, p. 63.

23 Andreau, 2000. *Contra Verboven*, 2007, p. 103-105, qui s'appuie notamment sur une inscription d'époque triumvirale citant des *negotiatores ex area Saturni*, établis à Rome même (*CIL*, I<sup>2</sup>, 810).

leurs activités, les *negotiatores* ont constitué des collectivités plus ou moins organisées, dans les villes ou les régions lointaines où ils se sont établis. Financiers et marchands y étaient mêlés, sans qu'il soit possible de les distinguer, sauf exception. Les sources sont le plus souvent trop laconiques. Par exemple, un passage des commentaires de César sur la *Guerre civile* met en scène les citoyens romains établis pour affaires à Antioche de Syrie, interdisant à Pompée l'accès à la ville. Un tel récit ne justifiait en rien une description précise de leurs activités<sup>24</sup>. De même, les inscriptions gravées par des communautés de *ciues Romani qui negotiantur*, en latin, ou de *Romaioi hoi pragmateuoménoi*, en grec, sont conservées en assez grand nombre<sup>25</sup>. Cependant, elles ne donnent guère d'informations sur la composition professionnelle de ces groupes ; beaucoup moins que sur les relations de clientèle qu'elles nouaient avec les représentants du pouvoir. Seuls quelques témoignages lèvent un peu le voile. Ainsi, au moment où Caton le Jeune allait se suicider, les citoyens romains installés à Utique formaient le *conuentus* des Trois Cents. D'après le témoignage de Plutarque, ils pratiquaient à la fois le commerce maritime et le prêt à intérêt<sup>26</sup>. Leurs esclaves étaient leur principale richesse, signale le biographe.

Mais si l'horizon des *negotiatores* s'étendait au-delà de l'Italie, tous n'opéraient pas dans les mêmes contextes géographiques. Nous l'avons vu, certains œuvraient dans des provinces du peuple romain, d'autres au-delà des limites de l'Empire. Ces deux situations apparaissent dans le deuxième livre des *Annales* de Tacite. L'historien évoque tout d'abord les *negotiatores* établis dans le *Barbaricum*<sup>27</sup>. S'étant avancé profondément dans le territoire des Marcomans, Drusus le Jeune y rencontre des *negotiatores* qui y avaient été attirés par l'amour du gain et le *ius commercii* : les Marcomans les avaient officiellement autorisés à développer leurs affaires. Plus loin dans le récit, les *negotiatores* partis de Syrie, qui colportèrent à Rome des informations erronées sur la santé de Germanicus, agissaient eux en territoire romain, semble-t-il. Enfin, des hommes d'affaires vivaient à l'interface de l'Empire et du monde barbare. Ainsi, les Romains étaient nombreux dans les deux principaux ports de Macédoine : Thessalonique et Amphipolis. L'affranchi Aulus Caprius Timotheos était établi dans le second à une date difficile à déterminer, du 1<sup>er</sup> siècle avant ou après notre ère. Sa stèle funéraire signale l'exercice du commerce d'esclaves de deux façons<sup>28</sup>. L'épithaphe désigne le défunt comme un *sômatemporos*, tandis qu'un bas-relief représente douze individus attachés. Il doit s'agir d'esclaves thraces, dont Timotheos faisait sans doute l'acquisition dans la haute vallée du Strymon. Ainsi, pour comprendre leurs activités, les *negotiatores* de la fin de la République et du début du Principat doivent être inscrits dans une géographie économique. Celle-ci connaît des évolutions importantes au cours de la période envisagée.

---

24 César, *Guerre civile*, III, 102, 6.

25 Voir, par exemple, le cas béotien étudié par Müller, 2002, à propos des Romains établis à Thespies, en particulier.

26 Plutarque, *Caton le Jeune*, 59, 3 ; 61, 2.

27 Tacite, *Annales*, 2, 62. L'action se déroule en Bohême actuelle.

28 Duchêne, 1986 ; Rizakis, 2002, p. 122-123 ; Harris, 2011, p. 77.



## 2. Une géographie économique renouvelée

### 2. 1. La centralité de Rome et l'âge d'or de Pouzzoles

En 69 av. J.-C., des pirates pillèrent Délos. L'île se relevait à peine de la guerre de Mithridate. Elle allait perdre définitivement son statut de plaque tournante du commerce entre l'Orient et l'Occident méditerranéens. Cependant, le déclin de Délos ne s'explique pas seulement par ces attaques. Les échanges entre Rome et l'Orient s'étaient développés si vigoureusement depuis près d'un siècle, que des relations directes, sans l'étape délienne, pouvaient désormais se développer. Durant la période étudiée, Rome a renforcé sa position centrale en Méditerranée, en polarisant les échanges, comme aucune ville ne l'avait fait auparavant. Son port maritime était alors celui de Pouzzoles, pourtant situé à 200 kilomètres plus au sud<sup>29</sup>. Les bouches du Tibre étaient peu propices à l'accueil des grands navires, du fait de la présence de bancs de sable et de l'absence d'abri adapté. Elles le sont restées jusqu'au début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., malgré les grands travaux entrepris par Claude, pour creuser un bassin portuaire digne de ce nom<sup>30</sup>. Les grands navires marchands, qui arrivaient majoritairement de l'Est et du Sud, faisaient donc halte, au Nord de la baie de Naples, dans la rade de Pouzzoles. À partir de là, des caboteurs assuraient des liaisons avec Ostie et le port fluvial de Rome. Elles étaient si vitales que Néron et ses architectes imaginèrent de creuser un large canal entre le Tibre et le lac Avernus<sup>31</sup>. Interrompu par la chute du dernier prince julio-claudien, le projet aurait permis d'épargner aux navigateurs les risques de la mer, en hiver notamment. Il aurait aussi réduit les contraintes induites par la rupture de charge. Celle-ci avait un coût non-négligeable et prenait du temps. Elle imposait des phases de manutention et d'attente, donc de stockage dans des entrepôts.

La société portuaire de Pouzzoles était cosmopolite. Au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., des Nabatéens, par exemple, y étaient installés et occupaient un sanctuaire dédié au dieu Dusares<sup>32</sup>. Mais la place était dominée par de grands hommes d'affaires locaux. La variété de leurs activités justifie l'emploi d'une dénomination aussi générale. Apparaissant dans des lettres de Cicéron rédigées entre 56 et 44 av. J.-C., Caius Vestorius avait des intérêts dans la fabrique de colorants, à Pouzzoles même, où il avait introduit le bleu égyptien<sup>33</sup>. Il tenait aussi le rôle d'intermédiaire financier pour le compte d'aristocrates. Enfin, le grand commerce pourrait avoir fait partie de ses activités. Le navire correspondant à l'épave *Planier 3*, abîmé alors qu'il se dirigeait vers le golfe de Fos, transportait notamment des boules de fritte bleue, identifiés aux productions de Caius Vestorius. A. Tchernia en a tiré la conclusion que Caius Vestorius exportait des produits italiens vers la Gaule et que le navire retrouvé lui appartenait peut-être<sup>34</sup>.

Par ailleurs, la connaissance des relations entre la finance et le commerce de Pouzzoles a beaucoup progressé grâce à la publication des archives comptables des *Sulpicii*. Ce lot de 127 actes, inscrits sur des tablettes de bois recouvertes de cire, a été découvert tout près de Pompéi, en 1959. Néanmoins, il émane d'hommes d'affaires actifs à Pouzzoles entre 26 et 61 apr. J.-C. et n'a

29 Voir les contributions rassemblées dans Zevi, 1993.

30 Suétone, *Divin Claude*, 20, 5.

31 Suétone, *Néron*, 31, 5-6. Zevi, 2001, p. 277-278.

32 De Romanis, 1993, p. 64-65.

33 Andreau, 1983. Vitruve, *De l'architecture*, 7, 12 ; Plin l'Ancien, *Histoire naturelle*, 33, 161-164.

34 Tchernia, 1969.

été publié de manière satisfaisante qu'en 1999<sup>35</sup>. En qualité d'intermédiaires de crédit, les *Sulpicii* prêtaient notamment à des marchands de grains importés d'Égypte<sup>36</sup>. Ainsi, en mars 40 apr. J.-C., Caius Sulpicius Faustus mit 20 000 sesterces à la disposition de Lucius Marius Iucundus, contre un gage de 13 000 *modii* de blé d'Alexandrie, entreposés dans les *horrea barbatiana* de Pouzzoles<sup>37</sup>. Le port était le point d'entrée du blé du Nil qui, après l'annexion de l'Égypte, prit une place croissante dans le ravitaillement de Rome. D'autres produits arrivaient d'Alexandrie et avaient été produits en des terres plus lointaines encore.

## 2. 2. *Les nouveaux horizons du grand commerce*

Les conquêtes réalisées par l'armée romaine entre 70 av. J.-C. et 73 apr. J.-C. eurent une influence notable sur les échanges économiques. L'horizon des marchands au long cours s'est progressivement élargi et des contrées fréquentées sporadiquement devinrent beaucoup plus familières. Cette observation est valable sous plusieurs cieux, dans les régions proches du Rhin et du Danube, par exemple. Les hommes d'affaires originaires du port d'Aquilée ont ainsi prospéré grâce aux échanges avec les régions danubiennes. Cependant, c'est dans l'Égypte devenue romaine que le phénomène apparaît avec le plus nettement.

Le commerce avec l'Inde et Rome *via* l'Égypte a commencé à croître après la prise d'Alexandrie, puis il a connu un tel essor une quinzaine d'années plus tard, qu'A. Tchernia a pu le comparer à une « sorte de ruée vers l'or »<sup>38</sup>. Les produits qui fascinaient les Romains étaient d'une autre nature. Il s'agissait d'épices, de perles et de soieries de Chine, notamment, qui étaient échangées contre de l'argent et de l'or monnayés, pour l'essentiel. Les sommes en jeu étaient gigantesques et la haute aristocratie, à qui les biens importés étaient destinés, contribuait pour une large part au financement des rotations<sup>39</sup>. Les produits de luxe embarqués sur la côte de Malabar arrivaient à Rome au terme d'un itinéraire qui passait par les ports égyptiens de la mer Rouge (Bérénice et *Myos Hormos*), le Nil (à partir de *Coptos*), Alexandrie et Pouzzoles. Dans le désert Oriental égyptien, les caravanes circulaient la nuit et les caravaniers passaient le jour dans quelque abri. Une grotte située à proximité du Wadi Menih et dédiée à Pan offrait cette possibilité<sup>40</sup>. Ses parois sont couvertes d'inscriptions rédigées en l'honneur du dieu. Rédigés en grec ou en latin, ces textes mentionnent les agents de marchands de Pouzzoles, en charge de surveiller les précieuses cargaisons de leurs maîtres. Laudanes, esclave de Calpurnius Moschas, a gravé son nom en octobre 4 av. J.-C. Lysas, esclave de Publius Annius Plocamus, le père ou le grand-père du Putéolain homonyme déjà cité, est passé au même endroit en 6 apr. J.-C. Caius Numidius Eros l'avait précédé en 2 av. J.-C., mais son statut juridique et son activité économique n'étaient pas les mêmes. Affranchi lié à une famille de Campanie, sans doute de Capoue, il voyageait avec son propre esclave. Il ne se contentait pas d'accompagner une caravane dans le désert Oriental, mais revenait d'Inde. Outre l'augmentation en volume et en valeur

35 Camodeca, 1999 (dont les notices sont abrégées *TPSulp.*).

36 Virlouvet, 2000.

37 *TPSulp.*, 46.

38 Tchernia, 2011, p. 70 et, plus largement, les p. 63-73, que nous résumons ici en quelques lignes.

39 Pliny l'Ancien, *Histoire naturelle*, VI, 101 et 12, 41. Veyne, 1979.

40 De Romanis, 1996, p. 203-217. Sur les inscriptions elles-mêmes, voir Cuvigny, Jacobsen, 1999, en particulier p. 137-139 (*AE*, 1999, 1719-1721).

des importations d'Inde *via* la mer Rouge, la grande nouveauté de l'époque augustéenne tient au fait que les Romains se soient passés désormais d'intermédiaires pour organiser ce courant d'échanges.

### 2. 3. *L'essor des échanges interprovinciaux*

La centralité de Rome et la manière dont la Ville a polarisé les échanges méditerranéens est une donnée primordiale. Toutefois, elle ne saurait résumer à elle seule les évolutions du commerce de longue distance, dans le cours des premiers siècles avant et après notre ère. Durant cette période, et en particulier à l'époque augustéenne, l'émergence et la croissance de trafics interprovinciaux se laissent observer. En réalité, les courants commerciaux vers Rome ou entre provinces étaient souvent complémentaires, à plusieurs titres. Il arrivait même que Pouzzoles, en tant que port maritime de Rome, serve de relais dans l'acheminement de produits d'une province à une autre. Ainsi, une tablette conservée par les *Sulpicii*, datée du 1<sup>er</sup> avril 38 apr. J.-C., révèle que le naulère Ménélas, originaire de *Ceramos* en Carie, était en affaire avec Publius Attius Severus<sup>41</sup>. Le nom du second personnage semble avoir été peint sur des amphores de Bétique trouvées à Rome, qui avaient contenu des salaisons de poissons ou de l'huile. Or ces produits hispaniques parvenaient – certes en petit nombre – en Orient et à Alexandrie, en particulier. L'hypothèse proposée par A. Tchernia est donc plausible et séduisante. Ménélas aurait passé l'hiver à Pouzzoles et, au tout début de la saison maritime, se préparant à rentrer en Orient, il aurait trouvé une cargaison de retour auprès d'un négociant de Bétique. Plus simplement, certains produits des provinces de l'empire étaient expédiés à la fois vers Rome et vers d'autres provinces. Ce fut le cas de denrées hispaniques acheminées en Gaule et en Germanie.

A. Tchernia a aussi montré comment l'acheminement d'huile d'olive méditerranéenne, en particulier de Bétique, vers l'intérieur gaulois et germanique a commencé<sup>42</sup>. De l'huile italienne, d'Apulie, a d'abord été expédiée vers les Gaules, en particulier vers la colonie de Lyon aux lendemains de sa fondation. Les volumes en cause laissent à penser qu'elle était destinée à quelques grands personnages, aux administrateurs romains notamment. Vers 20 av. J.-C., l'huile de Bétique apparaît sur ce marché et un processus s'enclenche, au terme duquel l'Apulie cède sa place. Or, à partir de 16 av. J.-C., la concentration de troupes sur le Rhin créa un important foyer de consommation. Les marchands hispaniques ont alors profité de l'expérience récemment acquise pour utiliser l'axe du Rhône et la charnière lyonnaise. En outre, les aménagements et les moyens de l'armée les aidèrent beaucoup à développer un commerce qui s'étendait désormais jusqu'aux confins septentrionaux de l'Empire.

Du vin hispanique, de Bétique mais surtout d'Espagne citérieure, a aussi été acheminé en Gaule<sup>43</sup>. Les amphores Pascual I constituent le principal traceur archéologique des exportations d'Espagne citérieure. La phase de leur plus grande diffusion correspond à l'époque augustéenne. Produites dans la région actuelle de Barcelone, elles sont bien représentées dans le Sud-Ouest gaulois, où elles ont succédé aux Dressel I, les marqueurs par excellence des exportations vinaires italiennes de la fin de la République. Les archéologues en ont trouvé non seulement sur des sites de consommation, mais aussi aux principaux points de rupture de charge qui jalonnaient

41 *TPSulp.*, 78. Tchernia, 2011, p. 340-345.

42 Tchernia, 2011, p. 334.

43 Tchernia, 1986, p. 143-145.

l'isthme aquitain. Les dragages effectués à Port-la-Nautique, où se trouvait un des éléments du complexe portuaire de Narbonne, ont été fructueux, de même que les fouilles de l'*emporium* de Vieille-Toulouse, qui surplombait la Garonne au point d'arrivée de la route du Seuil du Lauragais. Le vin de Tarraconaise empruntait aussi le second axe majeur structurant l'espace économique gaulois, puisque des amphores Pascual 1 ont été découvertes à Lyon et jusqu'au Rhin et en Bretagne.

L'épigraphie permet de connaître certains des marchands qui prenaient ce trafic en charge. Le personnage le plus remarquable, depuis que M. Christol a mis en valeur la richesse de la documentation le concernant, s'appelait P. Usulenus Veiento<sup>44</sup>. Son nom n'avait rien de courant, si bien qu'il faut reconnaître le même homme à la fois à Narbonne et aux environs de Llafranc, dans le Nord de la Catalogne actuelle. Dans la capitale de Gaule narbonnaise, P. Usulenus Veiento eut un fils qui devint l'un des premiers notables de la colonie, à la fin de l'époque augustéenne. En Espagne citérieure, une tuile et une amphore marquées à son nom ont été découvertes : il devait y posséder un domaine viticole. Ainsi, P. Usulenus Veiento a probablement migré d'Italie à Narbonne, de son propre chef et non comme colon installé par les autorités publiques. Il y a fait fortune à la fin de l'époque triumvirale ou au début de l'époque augustéenne, grâce au vin d'Hispanie expédié vers l'isthme aquitain, qu'il aurait non seulement commercer, mais aussi produit et conditionné en amphores. En somme, P. Usulenus Veiento semble devoir être considéré, non pas seulement comme un simple marchand, mais comme un homme d'affaires aux activités complémentaires, en un mot : comme un *negotiator*. Les timbres d'amphores hispaniques laissent présumer que d'autres professionnels présentaient un profil comparable. Ces inscriptions mentionnent des noms de famille rares, originaires du *Latium* ou de Campanie, tels que *Meuius*, *Loreius* ou *Consius*. Or ces gentilices sont absents des inscriptions sur pierre conservées en Hispanie, mais présents dans l'épigraphie de Narbonne, ce qui suggère que les individus cités y étaient sans doute installés. Est-il possible de dresser un portrait-type de ces hommes d'affaires romains de la fin de la République et du début du Principat ?

### 3. Une figure sociale du *negotiator* ?

#### 3. 1. Un monde des affaires socialement hétérogène

Le groupe social des hommes d'affaires paraît très hétérogène, au point qu'il serait simpliste de prétendre dégager un archétype. Certes, la diversité sociale des individus impliqués dans les affaires résulte en partie de la hiérarchisation des *negotiationes* : de ce que nous appellerions des entreprises. Le financier Lucius Egnatius Rufus était en affaire avec la haute aristocratie et avait des *negotia* à la fois à Rome et dans plusieurs provinces. Son esclave Anchialus et son fondé de pouvoir (*procurator*) Lucius Oppius étaient chargés de le représenter<sup>45</sup>. Comme nous l'avons vu dans le désert Oriental égyptien, des esclaves occupaient des fonctions subalternes au service de marchands au long cours. Cependant, compte tenu de la nature des sources, il est parfois difficile de distinguer les esclaves et les affranchis travaillant pour des hommes d'affaires, de ceux agissant comme hommes d'affaires à la demande de leur maître ou avec le soutien financier

44 Christol, 2010, p. 555-575.

45 Cicéron, *Ad familiares*, 13, 44, 45, 47, 74. Andreau, 1978, p. 57-58 ; Deniaux, 1993, p. 494-496.

de leur patron<sup>46</sup>. Le deuxième cas de figure existait aussi. C. Sulpicius Faustus, le premier des *Sulpicii* de Pouzzoles attesté, était un affranchi, mais ses archives ne disent rien de son patron. Sans préjuger d'éventuels soutiens ponctuels obtenus de son ancien maître, Faustus semble être un professionnel tout à fait indépendant. En tout cas, la forte présence d'esclaves et d'affranchis dans les milieux d'affaires, et en particulier dans les communautés de Romains établis outre-mer, est remarquable. L'une des plus vieilles inscriptions conservées en Gaule en donne l'illustration<sup>47</sup>. Découverte à Vielle-Toulouse, elle est précisément datée 47 av. J.-C. Quatre esclaves et deux probables affranchis l'ont fait graver, pour commémorer la construction d'un sanctuaire que devaient fréquenter les *negotiatores* italiens établis sur place.

À l'opposé du spectre social, des hommes d'affaires appartenaient à l'ordre équestre<sup>48</sup>. Ils étaient fortement et doublement minoritaires, à la fois parmi les chevaliers et parmi les *negotiatores*, mais il ne faut ni exagérer ni minorer leur importance. Caius Rabirius Postumus, Publius Sittius et Lucius Egnatius Rufus, que nous avons déjà évoqués, faisaient partie de cette catégorie. La prosopographie établie par Cl. Nicolet fournit d'autres exemples, tel celui de Lucius Raecius, *splendidissimus eques Romanus qui Panhormi negotiatur*. Il avait des affaires à Palerme, à l'époque de Verres<sup>49</sup>. Plus tard, les commentaires sur la *Guerre d'Afrique* évoquent un chevalier nommé Quintus Atrius, *de conuentu Vticensi* : il était l'un des Trois-Cents, dont Plutarque signale qu'ils s'adonnaient au prêt d'argent et au commerce<sup>50</sup>. Ces *negotiatores* inscrits dans l'ordre équestre possédaient des terres, une assise foncière<sup>51</sup>. Ainsi, Publius Sittius put vendre des domaines pour honorer une partie de ses dettes. Caius Rabirius Postumus possédait des vignobles en Campanie. Quant à leurs *negotia*, ils consistaient en des affaires avant tout financières et le commerce y occupait, au mieux, une place très marginale. S'il est surtout attesté à la fin de la République, ce type social n'a pas disparu avec l'Empire. Ami de Sénèque, Cornelius Senecio est mort en 64 apr. J.-C.<sup>52</sup> Après des débuts modestes, il était parvenu à se hisser au rang d'*eques Romanus splendidus* et, à la fin de sa vie, sa fortune était liée à l'investissement de son argent sur terre et sur mer, ainsi qu'aux fermes publiques.

### 3. 2. Un milieu en relation avec l'aristocratie et les notables

Les hommes d'affaires entretenaient des relations différentes avec les classes dirigeantes, suivant le rang individuel qu'ils occupaient dans la hiérarchie sociale. Néanmoins, de telles relations existaient et leur solidité empêche de penser que les *negotiatores* formaient un monde à part. Certains d'entre eux entretenaient des rapports d'amitié et/ou de clientèle avec des membres

46 Tran, 2013.

47 *CIL*, 12, 779; XII, 5388. Voir en dernier lieu Tran, 2014, avec la bibliographie antérieure et l'examen de listes d'esclaves arlésiens, impliqués dans l'économie portuaire à l'époque augustéenne.

48 Nicolet, 1966, p. 357-386.

49 Cicéron, *Verrines*, 2, 5, 161.

50 *Guerre d'Afrique*, 68.

51 Andreau, 2001, p. 104.

52 Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 101. Tchernia, 2011, p. 57-58.

de l'aristocratie<sup>53</sup>. Les lettres de recommandation écrites par Cicéron montrent ce qu'un homme d'affaires pouvait en attendre. Cependant, il faut souligner qu'elles ne concernent guère que des financiers<sup>54</sup>. Les soutiens sur lesquels les commerçants pouvaient compter se plaçaient, semble-t-il, à un niveau inférieur de la hiérarchie sociale. À l'époque augustéenne, les *mercatores* de Pouzzoles établis en Orient considéraient sans doute Lucius Calpurnius Capitolinus et ses proches comme leurs patrons. Certains marchands, comme Calpurnius Moschas en particulier, en étaient peut-être les affranchis. Mais quel que soit le prestige dont jouissait localement Lucius Calpurnius Capitolinus, sa condition était bien inférieure à celle d'un Sénèque, à qui Cornelius Senecio présentait ses salutations matinales avec assiduité. Et le même Cornelius Senecio était d'une condition bien supérieure à celle d'un Calpurnius Moschas.

Relations sociales et relations financières étaient très imbriquées. Pour l'essentiel, les patrimoines aristocratiques étaient constitués de terres et de créances, tandis que les hommes d'affaires se finançaient grâce à l'emprunt<sup>55</sup>. L'offre et la demande de crédit se rencontraient d'une manière ou d'une autre. Ce faisant, la plupart des aristocrates et des notables n'abandonnaient en rien la seule condition vraiment honorable dans leur milieu, celle de propriétaire foncier. Ils tiraient profit de leurs investissements, mais ne se souciaient que du remboursement de prêts et du paiement d'intérêts, et non de la conduite d'affaires financières ou marchandes. Ils en demeuraient d'autant plus éloignés que l'intervention de plusieurs intermédiaires pouvait les tenir à l'écart des activités jugées les moins nobles. À la fin de la période, Trimalcion, le personnage du *Satiricon* créé par Pétrone, révèle ce souci de distance. Ancien esclave et héritier d'un maître mort sans enfant, Trimalcion se lance dans le commerce maritime. Après des déboires, il finit par devenir immensément riche. Il choisit alors de se retirer sur ses terres et de prêter à ses affranchis<sup>56</sup>. Le contexte du roman (la Campanie de l'époque julio-claudienne) invite à imaginer ces dépendants sous les traits de professionnels de l'économie portuaire, ce que Trimalcion décide justement de ne plus être. Contrairement à ce que certains historiens ont pensé jadis, les prêts dont il est question ne révèlent pas une continuité dans le rapport de Trimalcion aux affaires, mais une rupture<sup>57</sup>. Ils sont semblables à ceux que pratiquaient les aristocrates singés par cet anti-héros.

### 3. 3. Une réelle considération sociale

Qu'ils soient en contact avec eux ou non, les Grands portaient un regard paradoxal sur les hommes d'affaires. Le jugement que les Romains, en général, portaient sur ce milieu était probablement tout aussi ambigu. Les propos plus ou moins hostiles ne manquent pas dans la littérature latine. Cicéron se moque ainsi de Caius Vestorius, en écrivant que ce *negotiator* n'avait

53 Les *negotiatores* les plus puissants entretenaient des relations si étroites avec l'aristocratie, que quelques-uns finirent par jouer un rôle politique. Caius Rabirius Postumus fut légat de César en Afrique, chargé du ravitaillement (*Guerre d'Afrique*, 8, 1 ; 26, 3), puis aida Octave en finançant les jeux célébrés en la mémoire du Dictateur (Cicéron, *Ad Atticum*, 15, 2, 3). Publius Sittius prit les armes en faveur de César (*Guerre d'Afrique*, 25).

54 Les indices permettant d'établir un lien entre des recommandations de Cicéron et des activités marchandes sont très ténus, et même discutables : *pace* Deniaux, 1993, p. 229-240.

55 Verboven, 2002, p. 164, à propos de Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 119, 1.

56 Pétrone, *Satiricon*, 76.

57 D'Arms, 1981, p. 97-120. Sur le personnage en général, voir Veyne, 1961.

pas d'autre savoir qu'arithmétique. Il est plus cinglant encore dans son traité philosophique sur *Les devoirs*, quand il évoque le commerce en général. Un passage du livre III envisage un cas d'école, la vente de blé d'Alexandrie à Rhodes durant une disette, révélant l'absence de morale des marchands<sup>58</sup>. Ils s'empresseront de vendre au prix fort, sans dire à leurs clients que l'arrivée prochaine d'autres denrées mettra fin à la cherté, ce qui relève de la tromperie et de la fourberie. Au siècle suivant, les propos réprobateurs ne manquent pas non plus, mais il faut prendre garde aux genres littéraires qui les ont produits. Les marchands n'échappaient pas aux piques des poètes, mais certains faisaient profession de dire du mal de tout le monde, en usant des stéréotypes les plus éculés. Par exemple, dans une *Satire* montrant les hommes soumis à leurs passions, Perse associe commerce et avarice<sup>59</sup>. Seul ce vice pouvait pousser les hommes hors du lit pour se rendre au port, auprès d'un navire apportant de luxueux produits d'Orient. De même, le personnage de Trimalcion doit être considéré pour ce qu'il est : une caricature de nouveau riche, une déformation outrancière du réel visant à provoquer le rire du lecteur.

En réalité, le regard porté sur les hommes d'affaires était loin d'être univoque. Le paragraphe 151 du traité sur les *Devoirs* est très souvent cité, pour souligner le mépris de Cicéron pour les métiers de l'artisanat et du commerce. De la seconde activité, voici pourtant ce qu'écrit Cicéron. « Le commerce, s'il est réduit, est à considérer comme sordide, mais s'il est grand et abondant, important de partout beaucoup de choses, approvisionnant sans fraude beaucoup de gens, il n'est pas à blâmer absolument, et même si ce commerce, rassasié de gain ou plutôt satisfait, s'est transféré, comme souvent, de la haute mer au port, du port lui-même en possession de terres, il semble que l'on peut à très juste titre le louer. »<sup>60</sup> Certes, le discours peut sembler un peu paradoxal, car le commerce est censé devenir digne, quand on cesse de l'exercer. Cependant, le propos est avant tout nuancé et n'est paradoxal qu'en apparence<sup>61</sup>. Comme nous l'avons vu, les *negotiatores* les plus puissants possédaient des terres sans renoncer aux affaires pour autant. Ils formaient un groupe à part, entre les simples marchands et l'aristocratie foncière *stricto sensu*. Les louanges de Cicéron s'adressaient probablement à cette catégorie sociale particulière. De même, le sixième paradoxe des Stoïciens n'exprime ni mépris ni d'hostilité, à l'égard de « ceux qui, dans l'honneur, cherchent à se constituer une fortune en faisant du commerce »<sup>62</sup>. Enfin, dans ses discours politiques et judiciaires, Cicéron présente les affaires des *negotiatores* comme une composante des intérêts romains en général, que le pouvoir devait défendre à ce titre. Son regard est alors loin d'être négatif. Dans le discours sur *l'imperium* de Cnaeus Pompée, par exemple, le dynamisme des *negotiatores* installés dans la province d'Asie (*gnavi atque industrii*) est souligné<sup>63</sup>. La défense de Caius Rabirius Postumus pointe sa libéralité<sup>64</sup>. Plus tard, aux époques augustéenne et julio-claudienne des images positives du marchand et de l'homme d'affaires sont brossées par Horace et Sénèque<sup>65</sup>. Le premier met en scène, tel un aventurier, un

58 Cicéron, *Des devoirs*, 3, 50-57.

59 Perse, *Satires*, 5, 132-142.

60 Cicéron, *Des devoirs*, 1, 151 (traduction de M. Testard, CUF, 1965).

61 Gabba, 1980, p. 95-96.

62 Cicéron, *Paradoxe des Stoïciens*, 6, 46. Tchernia, 2011, p. 61.

63 Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, 18.

64 Cicéron, *Pour Rabirius Postumus*, 4.

65 Verboven, 2004, p. 191-192.



marchand infatigable, voguant jusqu'en Inde au mépris du danger<sup>66</sup>. Le second fait l'éloge de Cornelius Senecio, qui sut accroître et conserver son patrimoine. Sénèque est encore tout à fait étranger à la dénonciation de l'avarice ou du mauvais goût des hommes d'argent, quand il vante la frugalité de son ami<sup>67</sup>.

En somme, quel que soit leur rang personnel, les *negotiatores* étaient bien intégrés à la société romaine des premiers siècles avant et après notre ère. Les financiers et les commerçants n'avaient rien de marginaux, pratiquant en vase-clos des activités marginales elles aussi, par rapport aux structures économiques dominantes. Les réseaux de sociabilité et de financement dans lesquels ils prenaient place constituaient un arrimage très solide. Dans l'Empire, ils étaient souvent de véritables acteurs de la domination romaine. Le lien étroit entre les prêts consentis aux cités et la fiscalité romaine en donne une illustration éclatante ; l'implication d'acteurs privés dans l'annonce de Rome et le ravitaillement des armées du *limes* aussi. Même quand les connexions entre les *negotiatores* et la puissance publique semblent moins évidentes, des citoyens romains d'Italie ont profité de l'Empire pour s'assurer une mainmise sur d'importants courants d'échanges. Pour l'essentiel, les échanges entre Rome et ses antennes portuaires, d'une part, et l'Empire, d'autre part, correspondaient alors à un commerce actif. C'est là un trait original de la période envisagée, de même que la primauté de portuaire de Pouzzoles. Les choses changent par la suite. Au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., des marchands issus des provinces de Gaule, d'Afrique et d'Hispanie s'affirment, à Ostie en particulier.

### Références bibliographiques

- ANDREAU, J., 1978, Financiers de l'aristocratie à la fin de la République, dans *Le dernier siècle de la République et l'époque augustéenne*, Strasbourg, 1978, p. 47-62.
- ANDREAU, J., 1983, À propos de la vie financière à Pouzzoles : Cluvius et Vestorius, dans M. Cébeillac-Gervasoni (éd.), *Les « bourgeoisies » municipales italiennes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.*, Naples-Paris, p. 9-20.
- ANDREAU, J., 2000, s. v. *Negotiator*, *Der Neue Pauly*, vol. 8, col. 783-785.
- ANDREAU, J., 2001, *La banque et les affaires dans le monde romain (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris.
- CAMODECA, G., 1999, *Tabulae Pompeianae Sulpiciorum. Edizione critica dell'archivio puteolano dei Sulpicii*, Rome.
- CHRISTOL, M., 2010, *Une histoire provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Paris.
- CUVIGNY, H. et JACOBSEN, A., 1999, Inscriptions rupestres vues et revues dans le désert de Bérénice, *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, 99, p. 133-193.
- D'ARMS, J. H., 1981, *Commerce and Social Standing in Ancient Rome*, Cambridge (Ma.) – Londres.
- DE ROMANIS, F., 1993, Puteoli e l'Oriente, dans F. Zevi (éd.), *Puteoli*, Naples, p. 61-72.

66 Horace, *Épîtres*, 1, 1, 45-48.

67 Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 101, 3.



- DE ROMANIS, F., 1996, *Cassia, cinnamomo, ossidiana. Uomini e merci tra Oceano indiano e Mediterraneo*, Rome.
- DENIAUX, É., 1993, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome.
- DUCHÊNE, H., 1986, Sur la Stèle d'Aulus Caprius Timotheos, *Sômatemporos*, *BCH*, 110/2, p. 513-530.
- FEUVRIER-PREVOTAT, Cl., 1981, *Negotiator et mercator* dans le discours cicéronien : essai de définition, *DHA*, 7, p. 367-405.
- FRANCE, J., 2001, *Quadragesima Galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain. I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.-III<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Rome.
- GABBA, E., 1980, Riflessioni antiche e moderne sulle attività commerciali a Roma nei secoli II e I a.C., dans J. H. D'Arms et E. C. Klopp (éd.) *The Seaborne Commerce of Ancient Rome*, Rome, p. 91-102.
- HARRIS, W., 2011, *Rome's Imperial Economy: Twelve Essays*, Oxford.
- LE ROY, Chr., 1978, Richesse et exploitation de la Laconie au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., *Ktema*, 3, p. 261-266.
- MÜLLER, Chr., 2002, Les Italiens en Béotie, dans Cl. Hasenohr et Chr. Müller (éd.), *Les Italiens dans le monde grec I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Circulation, activités, intégration*, Paris-Athènes, p. 89-100.
- NICOLET, Cl., 1966, *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.-C.). 1. Définitions juridiques et structures sociales*, Paris.
- RIZAKIS, A., 2002, La communauté italienne de Thessalonique et l'émigration romaine en Macédoine, dans Cl. Hasenohr, Chr. Müller (éd.), *Les Italiens dans le monde grec I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Circulation, activités, intégration*, Paris-Athènes, p. 109-132.
- TCHERNIA, A., 1969, Les fouilles sous-marines de Planier (Bouches-du-Rhône), *CRAI*, 113/2, p. 292-309.
- TCHERNIA, A., 1986, *Le vin de l'Italie romaine : essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome.
- TCHERNIA, A., 2011, *Les Romains et le commerce*, Naples.
- TRAN, N., 2013, Les statuts de travail des esclaves et des affranchis dans les grands ports du monde romain (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. – II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.), *Annales HSS*, 68/4, p. 999-1025.
- TRAN, N., 2014, Esclaves et ministres des Lares dans la société de l'Arles antique, à paraître dans *Gallia*, 71, 2014.
- VERBOVEN, K., 2002, *The Economy of Friends. Economic Aspects of Amicitia and Patronage in the Late Republic*, Bruxelles.
- VERBOVEN, K., 2004, Mentalité et commerce. Le cas des *negotiatores* et de ceux qui *negotia habentes* : une enquête préliminaire, dans J. Andreau, J. France et S. Pittia (éd.), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, p. 179-197.
- VERBOVEN, K., 2007, Ce que *negotari* et ses dérivés veulent dire, dans J. Andreau et V. Chankowski (éd.), *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Bordeaux, p. 89-118.
- VERBOVEN, K., 2008, *Faeneratores, Negotiatores* and Financial Intermediation in the Roman World (Late Republic and Early Empire), dans K. Verboven, K. Vandorpe et V. Chankowski (éd.), *Pistoi dia tèn technèn. Bankers Loans and Archives in the Ancient World. Studies in honour of Raymond Bogaert*, Leuven, p. 211-229.

- VEYNE, P., 1961, Vie de Trimalcion, *Annales ESC*, 16/2, p. 213-247.
- VEYNE, P., 1979, Rome devant la prétendue fuite de l'or: mercantilisme ou politique disciplinaire?, *Annales ESC*, 34/2, p. 211-244.
- VIRLOUVET, C., 1985, *Famines et émeutes à Rome, des origines de la République à la mort de Néron*, Rome.
- VIRLOUVET, C., 2000, Les denrées alimentaires dans les archives des *Sulpicii* de Pouzzoles, *CCG*, 11, p. 131-149.
- ZEVI, F., 1993, *Puteoli*, Naples.
- ZEVI, F., 2001, Histoire et topographie des ports de Rome, *Pallas*, 55, p. 267-284.